

Création des SECTEURS dans l'interdiocèse

Deux des objectifs issus de l'étude prospective visent à instituer des échelons intermédiaires entre le CIDEC, la DIDEC, et chaque établissement, afin de mieux coordonner l'ensemble des écoles catholiques et de favoriser cohérence et communion dans l'interdiocèse¹.

Objectif 3 : Créer des Communautés d'Établissements pour garantir des parcours de formation pour tous et pérenniser les institutions.

Constituer des communautés d'établissements (COMET) en institutionnalisant les relations entre écoles, collèges et lycées. Mutualiser les compétences, les savoir-faire et les moyens d'établissements proches, afin d'offrir aux familles des parcours de formation diversifiés et complémentaires, des équipes éducatives performantes, des services adaptés, tout en maintenant la spécificité de chaque site d'implantation. L'objectif est aussi de consolider l'ensemble, en particulier au bénéfice des structures isolées. Chaque communauté d'établissements a un Conseil d'Orientation et un Conseil de Communauté ; elle est animée par un chef d'établissement référent. Mise en place : années scolaires 2014/15 et 2015/2016

Redoutant que la création de plusieurs structures soit chronophage et peu efficiente, le groupe de travail CIDEC/DIDEC chargé de la mise en œuvre des objectifs a décidé de ne pas instituer les COMET.

Le souci de développer et renforcer les relations entre écoles, collèges et lycées en proximité peut se concrétiser sous la forme d'un travail en réseau, ou groupe scolaire (tels qu'ils existent déjà en certains endroits).

Le CIDEC recensera les différentes formes de communautés d'établissement existantes, et encouragera la création de nouvelles, en incitant chaque établissement à collaborer avec d'autres. Mais l'institutionnalisation décrite dans l'objectif 3 n'est pas retenue comme objectif opérationnel. Il s'agit de privilégier le développement des relations interpersonnelles, les échanges et services entre établissement, sans les encadrer trop précisément dans une nouvelle structure.

Objectif 4 : Constituer des Réseaux d'Organisation Concertée pour mailler les Communautés d'Établissements par bassins de vie et déléguer des responsabilités transférables.

Organiser un maillage du territoire pour renforcer la cohérence des propositions faites aux familles, harmoniser les démarches des communautés d'établissements, constituer des pôles-relais des services interdiocésains permettant de dépasser les contraintes de l'espace et du temps. Chaque Réseau d'Organisation Concerté (ROC) comprend une instance d'échanges et de régulation, l'AGORA (Assemblée Générale Organisatrice du Réseau d'Animation) et un pilote, l'Animateur-Vecteur des Etablissements en Communauté (AVEC). Mise en place : année scolaire 2014/15.

¹ [...] le directeur diocésain reçoit mission d'assurer, dans ses responsabilités professionnelles, la coordination de l'ensemble des écoles catholiques, quelle qu'en soit la tutelle, et d'animer le réseau des établissements présents dans le diocèse, afin de favoriser cohérence et communion. (Art 207 du Statut de l'EC)

Cinq secteurs sont définis pour mettre en œuvre dès cette rentrée 2014 l'objectif 4 :

- Reims Est – Sud Ardennes
- Reims Ouest
- Diocèse Châlons Est
- Epernay et Diocèse Châlons Ouest
- Charleville-Sedan-Vallée de la Meuse

Cette organisation en secteurs ne se substitue pas aux différents réseaux existants (Organisations professionnelles, Tutelles) et trouvera différentes formes en fonction des contextes spécifiques.

2

Tout en recherchant des mutualisations au sein d'un groupement partageant une « culture commune », l'identité de chaque établissement, son autonomie dans le cadre du projet de l'EC, sont à préserver en veillant à respecter le principe de subsidiarité. (*Articles 239 et 240 du statut de l'EC*).

Ces secteurs doivent permettre à tout établissement d'éviter deux écueils : se considérer comme auto-suffisants ou se résigner à l'isolement.²

Tout en restant lucide et mesuré quant aux ambitions d'un travail en secteur, cette organisation témoigne d'une mise en acte d'une pastorale vécue, dans les actes de gestion, d'intendance, de partage d'expérience et de solidarité.

Ces secteurs rendront plus visibles l'Enseignement Catholique en tant qu'institution locale reliant différents établissements, et rendront plus lisibles les parcours de formation proposés aux élèves.

Un chef d'établissement prend la responsabilité de l'animation d'un secteur pour l'année scolaire, selon le cahier des charges suivant :

- Les secteurs inscrivent leur action en synergie et complémentarité avec les instances et réseaux existants. Ils développent leurs actions, et établissent leurs modalités de travail en autonomie par rapport à la DIDEC
- Chaque secteur repère et nomme les compétences et ressources présentes en son sein, tant pour ses propres besoins, que pour garantir la représentation de tous les secteurs à des instances ou groupes de travail interdiocésains
- Chaque secteur veille à assurer l'accueil et l'accompagnement des professeurs stagiaires, en lien avec le SAAR, l'ISFEC et FORMIRIS.

5 secteurs sont composés à la rentrée 2014, avec des dimensions voisines, le souci d'une cohérence géographique, et d'une complémentarité entre établissements.

² « Parce que l'autonomie n'est pas l'isolement, il [l'établissement] partage son savoir-faire, ses expériences et ses richesses humaines avec les autres établissements et partenaires éducatifs. » (Art 16 du Statut de l'EC)

- La définition des secteurs est révisable annuellement
- Chaque secteur organise au moins deux réunions annuelles plénières ; ils déterminent travaux et modalités d'action à leur convenance.
- Chaque secteur s'engage à rendre compte des actions et réflexions menées, lors des rencontres interdiocésaines des animateurs de secteurs, et via un espace dédié sur educatho.fr
- Les chefs d'établissement veillent à associer/informer les membres des communautés professionnelles de la vie du secteur.

Sans s'imposer à tous les secteurs, les objets de travail suivants sont proposés :

- Appels d'offre communs
- Organisation de la Restauration et des internats
- Développement d'événements communs (à destination des parents, des personnels)
- Actions de formation continue
- Partage d'expériences
- Renforcement des liens CM2/6ème et entre nouveaux cycles d'enseignement
- Mutualisation des offres d'accueil périscolaires
- Réalisation d'une plaquette de présentation, communication commune
- Harmonisation des calendriers et manifestations sur le secteur
- Mise en cohérence des grilles tarifaires (tranches de revenus, politique de réduction sociale et/ou familiale)
- Analyse des origines et parcours des élèves sur un bassin (pour éviter l' a priori sur les établissements et leurs recrutements, en cherchant à renforcer les mixités sociales et culturelles)

Composition des Secteurs :







